

Le taux annuel d'inflation en hausse de 6.8% à 7.4%

Au mois de juin 2022, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, affiche une progression mensuelle de 0.8%. Cette tendance s'explique par le renchérissement prononcé des prix des produits pétroliers de 6.1% en un mois, associé à la progression continue des produits alimentaires.

La flambée des prix des produits pétroliers s'accroît. Le passage à la pompe revient encore plus cher pour les automobilistes. Comparés au mois précédent, les prix progressent de 8.1% pour le diesel et de 11.1% pour l'essence. Le prix du mazout de chauffage grimpe de 5.8%. Comparés au mois de juin de l'année précédente, les prix des produits dérivés de l'or noir dans le panier de l'indice sont supérieurs de 56.3%.

Les prix des produits alimentaires poursuivent leur tendance haussière et augmentent de 1.2% en comparaison mensuelle. Parmi les produits qui, entre mai et juin, ont le plus pesé sur la tendance, on trouve les fruits frais (+2.8%), la viande de volaille (+3.7%), la viande de bœuf et de veau (+1.6%) et le pain (+2.6%). Cependant, d'autres articles dans les rayons des grandes surfaces voient leur prix diminuer. Ceci est notamment le cas pour le poisson frais (-2.7%), les plats préparés (-1.1%) et le chocolat (-0.8%). Les hausses de prix restent néanmoins dominantes et en comparaison annuelle, le passage en caisse des produits alimentaires s'est renchéri de 7.0% pour les consommateurs.

En plus, l'inflation est dopée ce mois-ci par une hausse des prix des voyages à forfait, qui progressent de 10.1% sur un mois. Les billets d'avion par contre reculent de 4.9% en comparaison mensuelle, mais sont supérieurs de 27.3% par rapport à juin 2021.

Les prix des boissons alcoolisées ont diminué de 0.7% par rapport à mai suite à des actions promotionnelles sur les prix des spiritueux et liqueurs (-1.1%) et de la bière (-1.0%). Les prix des télévisions ont également reculé de 2.7% sous l'effet de plusieurs promotions au mois de juin. Par ailleurs, des baisses de prix ont été relevées pour les plantes et fleurs (-2.4%).

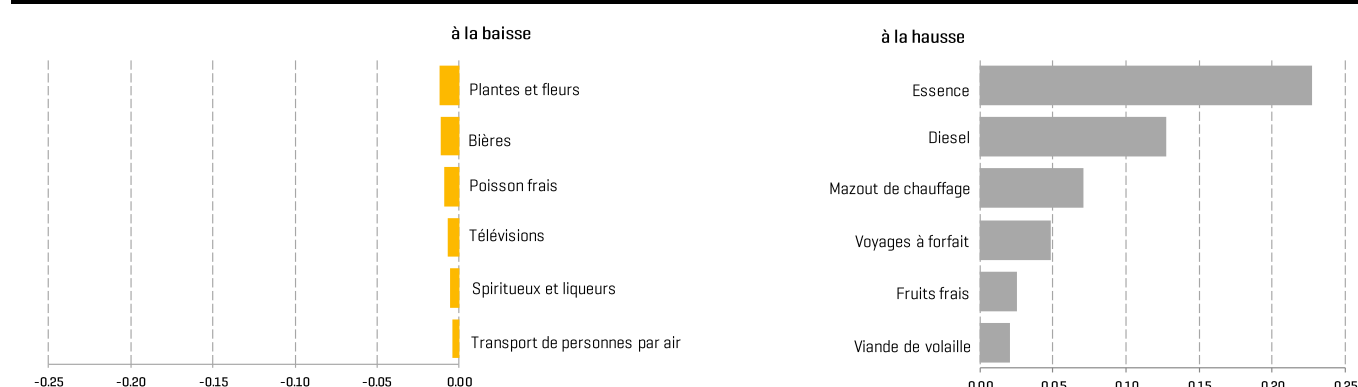
Ces quelques mouvements de baisse n'ont cependant guère de poids sur la tendance inflationniste générale, comme en témoigne le taux d'inflation annuel. Il se fixe à 7.4% contre 6.8% un mois plus tôt. Le taux annuel d'inflation sous-jacent gagne 0.3 points de pourcentage et s'établit à 4.8% en juin. L'indice général du mois de juin exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 116.75 points. La moyenne semestrielle de l'indice raccordé à la base 1.1.1948 passe de 936.68 à 944.33 points et dépasse ainsi le seuil de déclenchement d'une tranche indiciaire qui était fixé à 941.12.

En vertu de l'article 3 de la loi du 29 juin 2022¹, l'indexation des salaires, traitements et pensions aura lieu au 1^{er} avril 2023. Les articles 4 à 6 de la loi du 29 juin 2022 créent une échelle mobile des allocations familiales (EMAF), qui adaptent les montants des allocations familiales au coût de la vie. Conformément à la législation en vigueur, l'adaptation des allocations familiales s'effectue le mois qui suit son déclenchement. Par conséquent, la cote d'application de l'EMAF de 898.93 points (ancienne cote : 877.01 points) entre en vigueur le 1.07.2022, entraînant

¹ Loi du 29 juin 2022 portant transposition de certaines mesures prévues par l'accord tripartite du 31 mars 2022

à cette date une majoration de 2.5% des allocations familiales.

LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES [en points de pourcentage]



Source: STATEC

Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TAUX DE VARIATION [EN %]

Les 12 divisions de l'indice	Annuel [juin 2022/juin 2021]	Mensuel [juin 2022/mai 2022]
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	6.78	1.17
Boissons alcoolisées et tabac	2.55	-0.42
Articles d'habillement et chaussures	1.05	-0.04
Logement, eau, électricité et combustibles	9.87	0.47
Ameublement, équipement de ménage et entretien	6.30	0.41
Santé	4.00	0.24
Transports	15.08	2.52
Communications	3.03	0.21
Loisirs, spectacles et culture	5.55	0.92
Enseignement	0.85	-
Hôtels, cafés, restaurants	6.36	0.78
Biens et services divers	5.77	0.08
Indice général	7.43	0.76

Source : STATEC

Les résultats de l'indice du mois de juillet 2022 seront publiés le 3 août 2022, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 29 juillet 2022.

Bureau de presse | Tél 247-84219 | Fax +352 26 20 19 0 | press@statec.etat.lu

Pour en savoir plus

Marc Ferring | Tél 247-74257 | marc.ferring@statec.etat.lu

Jérôme Hury | Tél 247-88474 | jerome.hury@statec.etat.lu

La publication (Indicateurs à court terme – A1 n° 06/2022) peut être téléchargée gratuitement à l'adresse <https://gd.lu/cSLN7k>

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

STATEC